

Compte rendu du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du 18 juin 2013

Ordre du jour :

1/ Approbation du procès verbal du 7 février 2013

2/ Compte rendu du groupe de travail du 31 mai et 11 juin

NB : la réunion du 11 juin faisait suite au désaccord des OS, sur la proposition du 31 mai, de l'implantation du service SIRHIUS et avait pour objectif de présenter une nouvelle maquette sur la base des propositions des OS (cf 7/).

- registres santé sécurité conditions de travail :
le suivi est assuré par Alain COLAS qui a récemment remplacé M. Luc REBEYROL en qualité d'Inspecteur assistant de Prévention.
Il convient de distinguer le cahier «de sécurité» (ex : maintenances) de celui «hygiène et sécurité». M. COLAS adressera un courriel à chaque agent afin de l'informer qu'il peut, en plus des registres existants, s'adresser à lui sous toute autre forme (courrier, courriel).

Le demande de transmission des registres a motivé de nouvelles demandes (des trésoreries de Ste Maure, du CHU et de LUYNES).

Les registres seront normalisés d'ici l'automne et un rappel des conditions d'utilisation sera effectué.

3/ Actualité de l'Inspecteur Santé Sécurité au Travail (ISST)

présentation du guide AMIANTE

Obligation de constituer un Dossier Technique Amiante (DTA) :

Le dossier technique amiante constitue un enjeu de prévention puisqu'il permet aux entreprises qui interviennent pour des travaux, de savoir si elles seront confrontées à de l'amiante. Un arrêté du 21 décembre 2012 précise les recommandations générales de sécurité du dossier technique amiante (DTA) et le contenu de la fiche récapitulative du DTA .

- La fiche récapitulative doit stipuler la présence ou pas d'amiante lors d'un examen visuel. Pour être sûr de l'absence d'amiante si des travaux sont envisagés, il conviendra d'engager des recherches en faisant appel à une entreprise qualifiée qui prélèvera un échantillon qu'elle enverra à un laboratoire pour expertise.

Le DTA doit être mis à jour tous les 3 ans par une surveillance visuelle par un cabinet d'expertise (obligation dans la forme faite aux bâtiments domaniaux).

Le DTA et la fiche récapitulative doivent faire l'objet d'une communication, soit par une signalétique de repérage (ex «attention amiante»), soit d'un affichage par plan.

Une présence d'amiante nécessitant un plan de désamiantage doit avoir le visa de l'inspection du travail.

Un suivi des personnes exposées professionnellement à l'amiante (scanner thoracique) ou de manière occasionnelle (aucun cas signalé dans le 37) est assuré par le médecin de prévention.

Les propriétaires des bâtiments loués doivent fournir à leur locataire une fiche récapitulative (ou une copie du DTA) précisant les zones amiantées et faire part de leurs préconisations.

4/ Actualité du médecin de prévention

Visite de l'ESI, de Loches (réflexion d'un plan de travail spécifique) et suivi de la mise en place du dispositif d'expérimentation du projet d'affranchissement centralisé sur l'agglomération de TOURS (cf 8/)

5/ Réflexion sur la formation au «management» pour les agents d'encadrement

Il s'agit d'offrir aux cadres une aide complémentaire à leur expérience et aux formations reçues (lors de l'admission d'un concours ou d'une promotion) sans les culpabiliser.

La formation de deux journées qui leur sera proposée est celle déjà mise en place dans le 92 dont les évaluations sont très positives.

Le plan de la formation abordera :

la définition (de la santé psychique, des addictions, du stress),
savoir repérer les sources d'inefficacité causant des troubles (rivalité, conflit, démotivation, non respect des valeurs individuelles et collectives),
savoir identifier les dysfonctionnements (fonctions prévision, organisation, contrôle, coordination, les différences d'attente, la gestion de la motivation, la valorisation (sous toutes ses formes),
l'amélioration de la logistique et technique du confort au travail, le sens de l'exemplarité chez le manager et le goût de l'effort chez l'agent) ,
construire une démarche de prévention (refuser d'être parfait, savoir prendre du temps pour soi, savoir gérer son stress).

6/Aménagement du local transfert de fonds sur le site Béranger

Les nouvelles dispositions réglementaires fixées aux transporteurs de fonds par un décret du 1er octobre 2012 nécessitent une réorganisation de la collecte des pièces des horodateurs de la ville de Tours par le transporteur de fonds (collecte actuellement assurée dans les locaux de la mairie de la ville de Tours).

Les collecteurs déposeront les appareils municipaux appelés «aspirateurs» dans un local sécurisé à créer à la DDFIP au Bd Béranger. Le transporteur de fonds collectera directement les aspirateurs et le comptage s'effectuera au centre fort de Blois (et non plus en local comme auparavant).

Le local qui accueillera les aspirateurs est situé à droite sous le porche de la sortie sur la rue Victor HUGO. L'espace sera sécurisé, et bénéficiera d'un bouclier blindé, de deux portes blindées (un accès intérieur et un second extérieur), de protections par contrôles d'accès et vidéo, de dissuasions sonores et lumineuses et enfin d'un trappon d'accolement (une sorte de sas) qui permettra aux convoyeurs de fonds d'accéder à l'intérieur du local sans s'exposer dans la cour.

Le début des travaux est programmé pour la fin du mois de juin.

7/Aménagement du pôle CSRH/SIRHIUS sur le site Béranger

Dans le cadre de l'expérimentation SIRHIUS à la DGFIP, la DDFIP 37 s'est portée volontaire pour accueillir une plate forme expérimentale SIRHIUS dans les locaux de la Direction au Bd BERANGER (à proximité du service RH). Cette offre a été retenue par la DGFIP.

La durée exacte de cette expérimentation qui débutera en septembre prochain est incertaine, mais elle devrait s'étaler au moins jusqu'à septembre 2014. Si elle est satisfaisante, un service un pôle CSRH/SIRHUIS composé de 20 à 60 personnes sera créé en Indre et Loire et il conviendra à ce moment là de déterminer sa localisation géographique.

Il fallait donc trouver un espace, le temps de cette phase expérimentale.

C'est ainsi que le service budget sera déplacé dans l'actuelle salle de réunion «le patio»; que l'assistant de prévention (M. COLAS) et le secrétaire du CHS-CT (M. JAULIN) s'installeront dans l'actuel bureau mis à la disposition de la MGEFI; et qu'un bureau sera aménagé au 1er étage de l'hôtel particulier pour accueillir les deux personnes de la MGEFI.

8/ Dispositif d'expérimentation du projet d'affranchissement centralisé sur l'agglomération de TOURS

L'objectif de ce dispositif est de permettre de réaliser des économies dans un contexte budgétaire actuel délicat.

L'expérimentation présentée pourra être modifiée dans un souci d'optimisation et elle s'appuie sur ce qui a été mis en œuvre dans d'autres départements.

A ce jour, le dispositif consistera donc à centraliser le courrier, à le mettre sous plis et à l'affranchir dans les locaux du Bd Béranger.

Une première phase concernera une intégration progressive du courrier de la Direction, du CDFP de TOURS, de la trésorerie Tours Banlieue Sud (St Pierre des Corps), de la trésorerie de Tours Banlieue Ouest (Joué les Tours), de l'OPAC TOUR(S)HABITAT, de l'OPAC Val Touraine Habitat, de la Paierie Départementale, de la trésorerie Municipale, de la trésorerie du CHU, et des services dépendant de l'ESI dans le dispositif.

Le courrier sera collecté selon un planning s'étalant sur une plage horaire de 7h30 à 16h00 prévoyant des temps de pause et sera centralisé dans l'actuelle salle des archives qui sera aménagée, avec notamment la création de deux velux (puits de lumière).

La machine à affranchir sera livrée le 8 juillet prochain, elle émettra un bruit inférieur à 70 décibels et ne sera utilisée que deux ou trois heures par jour.

Un référent «affranchissement» est chargé de seconder l'équipe «courrier» dont chaque membre conservera sa polyvalence (réception, standard..).

9/ Elaboration d'un calendrier des visites du Comité pour 2013

Une visite de type «généraliste» sera effectuée en septembre à la trésorerie de Bléré et une seconde ciblera le service de la dépense de la Paierie Départementale avant le mois de juillet.

La délégation sera composée du Président du Comité ou de son représentant ainsi que d'un ou deux membres du CHS-CT.

10/ Crédits alloués et actions inscrites au budget du CHS-CT 37 en 2013 (2ème série de propositions)

- Remplacement des «armoires à clapets» à Chinon, Langeais et Bléré (besoin à déterminer lors de la visite en septembre)
- Un sèche mains à la trésorerie de Luynes
- Des prises électriques sécurisées (50 à disposition de tous les services)
- Parois feuilletées à la Trésorerie de Tours Banlieue Sud
- Escabeaux sécurisés (2)
- Couvertures anti-feu (10)
- Ecrans 22 pouces (43)
- Fauteuils de travail (30)
- Renforcement éclairage du bureau 213 au Champ Girault
- Système anti-dérapant (accès au Champ Girault)
- Pupitres de saisie pour permettre la continuation de l'expérimentation (actuellement 20 personnes l'ayant testée sont « demandeurs»)
- Les travaux consécutifs à la création des puits de lumière (cf 8/)

L'évaluation de ces choix devrait engager une somme inférieure à 40 000 €, ce qui permettra au CHS-CT de conserver une disponibilité d'environ 15 000 €.

Vos représentants FO :

Titulaire : MEUNIER Christophe

Suppléant : BREGEGERE Philippe